



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 9

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240926_3B

OBJET : AMENAGEMENT PAYSAGER DU CITY-STADE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 19/09/2024

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; Jean-Luc TIXIER ; M. Florian CHANET ; M. Damien PETIT ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la plate-forme pour le terrain multi-sports du city-stade est en cours de réalisation. Il y a lieu de choisir une entreprise pour l'aménagement paysager. Il présente deux devis :

-SARL ROUGIER PAYSAGES (96, route de Sénat 03140 TAXAT SENAT) : 20.373,00 € H.T.

-SAS GAIA CENTER (3, rue Newton 63100 CLERMONT-FERRAND) : 20.432,40 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) :

✧ autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL ROUGIER PAYSAGES (96, route de Sénat 03140 TAXAT SENAT) pour l'aménagement paysager du city-stade d'un montant de 20.373,00 € H.T. ;

✧ dit qu'un acompte de 40% soit la somme de 9.779,04 € T.T.C. sera versé à l'entreprise ROUGIER PAYSAGES à la signature du devis tel qu'il l'est stipulé dans celui-ci ;

✧ dit que les crédits nécessaires ont été prévus en section d'investissement à l'opération 25 du Budget Primitif 2024.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 2 octobre 2024

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

